

DÉLIBÉRATION n° 2022/125

L'an deux mille vingt-deux et le 17 novembre 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Carine VIDAL, Jean-Claude SUBIAS à Pierre DUMAINE, Nicolas TOURON à Bernard PLANO, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marc BABOU, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Rony BARTHE à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE et Maurine FOSSAT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - Budget Assainissement - Décision modificative n° 1

Il convient d'effectuer quelques réajustements sur la section d'exploitation et sur la section d'investissement :

DEPENSES DE D'EXPLOITATION

Au chapitre 011, charges à caractère général, il convient d'abonder de 42000€ le chapitre afin notamment de tenir compte de l'augmentation du coût des produits d'entretien (+5000€), de réparations sur la centrifugeuse suite à une casse (+16000€) et d'une étude obligatoire de recherche de micropolluants (+20000€).

Au chapitre 012, charges de personnel, le chapitre est proposé en augmentation de 5000€ pour tenir compte de l'effet du dégel du point d'indice.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le virement à la section d'investissement est proposé en baisse de 47000€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Suite à la communication définitive des tableaux d'amortissement, il convient d'abonder de 1000€ le chapitre 16 (remboursement de capital).

Le chapitre 23 peut être augmenté de 22000€, article 2315. En effet, suite à une casse réseau dans le secteur de BEDAT, il convient de prévoir les crédits supplémentaires.

Vu l'état de consommation des crédits à l'approche de la fin de l'exercice, le chapitre 21 peut être diminué de 70000€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

La diminution du virement de la section de fonctionnement impacte en recettes la section d'investissement avec une diminution du chapitre 021 de 47000€ ;

Monsieur le Maire propose donc la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		TOTAL DE LA SECTION			
<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Intitulé</i>	<i>BP</i>	<i>+ /-</i>	<i>Nouveau total</i>
011	6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	1 500	+ 5 000	6 500
011	611	Sous-traitance générale	1 000	+ 1 000	2 000
011	61528	Entretien et réparation autres biens immobiliers	48 200	+ 16 000	64 200
011	617	Etudes et recherches	0	+ 20 000	20 000
012	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	230	+ 1 000	1 230
012	6413	Primes et gratifications	18 504	+ 3 000	21 504
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	22 172	+ 1 000	23 172
023	023	Virement à la section d'investissement	274 524	-47 000	227 524

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		TOTAL DE LA SECTION			
<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Intitulé</i>	<i>BP</i>	<i>+ /-</i>	<i>Nouveau total</i>
16	1641	Emprunts en euros	495 000	+ 1 000	496 000

21	21562	Service d'assainissement	169 476,38	-70 000	99 476,38
23	2313	Construction	100 000	+ 22 000	122 000
RECETTES		TOTAL DE LA SECTION			
<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Intitulé</i>	<i>BP</i>	<i>+ /-</i>	<i>Nouveau total</i>
021	021	Virement de la section d'exploitation	274 524	-47 000	227 524

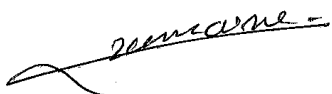
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

➤ D'adopter la décision modification n° 1 relative au Budget Assainissement.

Le secrétaire,




Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 25 novembre 2022